

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DASES 193 G : Subvention d'un montant total de 7 000 euros pour diverses associations.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des activités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant total de 7 000 euros pour les associations suivantes : « Animation Insertion et Culture Vélo » (AICV) (19è) : 5 000 euros, « Trott'Autrement » (94) : 2 000 euros qui agissent dans le domaine de la pratique sportive pour personnes en situation de handicap ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association « Animation Insertion et Culture Vélo » (AICV), (19è), dossier 2017_03845, simpa : 567, au titre de l'année 2017.

Article 2 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à « l'association « Trott'Autrement » (94), dossier 2017_00956, simpa : 80522, au titre de l'année 2017.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2017 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO